

29 juin 2017

40^e réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA

Genève, Suisse

Du 27 au 29 juin 2017

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement et appui médico-social ;
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-neuvième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 39^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

- 3.1 *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

- 3.2 *Prend note* de l'importance d'une parité hommes-femmes au sein du Conseil de Coordination du Programme et *invite* toutes les délégations à continuer d'encourager et de soutenir une représentation paritaire au sein du Conseil ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des Organismes coparrainants (COC)

4. *Prend note* du rapport de la Présidence du COC ;

Point 3 de l'ordre du jour : Modèle opérationnel affiné du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

- 5.1 *Salue* le rapport final du Panel mondial stratégique ;
- 5.2 *Salue* et *valide* le Plan d'action du Programme commun sur le VIH/sida (UNAIDS/PCB (40)/17.4) et demande que ce plan soit mis en œuvre ;
- 5.3 *Demande* au Directeur exécutif et au COC de soumettre au CCP pour examen et orientation, lors des 41^e et 42^e réunions du Conseil, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action ;

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)

Suivi des résultats

- 6.1 *Prend note* du rapport sur le suivi des résultats et des efforts constants menés pour rationaliser et améliorer la communication de l'information, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme, et sur la base de l'expérience et des observations concernant les rapports ;
- 6.2 *Appelle instamment* tous les groupes constitutifs à contribuer aux efforts visant à améliorer la communication des résultats, et à utiliser les rapports annuels de l'ONUSIDA sur le suivi des résultats pour répondre à leurs propres besoins en la matière ;

Informations financières

- 6.3 *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- 6.4 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2016–2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017, y compris la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment ;

- 6.5 *Encourage* les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016–2021 ;
- 6.6 *Appelle instamment* l'ONUSIDA, en vertu de la décision 6.8 de la 37^e réunion du CCP, à poursuivre l'élargissement de son socle de donateurs et à encourager les nouveaux donateurs à faire en sorte de financer entièrement le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016–2021 ;

Budget UBRAF 2018–2019

- 6.7 *Rappelle* la décision prise lors de la 38^e réunion du CCP d'approuver la version définitive, hiérarchisée et plus détaillée de l'UBRAF 2016–2021, basée sur les recommandations du groupe de travail du CCP (7.23) ;
- 6.8 *Approuve* le budget de l'ONUSIDA pour 2018–2019 et le modèle révisé pour la mobilisation et l'attribution des ressources ;
- 6.9 *Reconnaît* que la Stratégie 2016–2021, le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, et le budget de l'ONUSIDA pour 2018–2019, ainsi que les travaux continus visant à affiner le modèle opérationnel du Programme commun, reflètent l'engagement de l'ONUSIDA à assurer un soutien cohérent et intégré, comme le recommande le Programme 2030, et conformément aux préconisations de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies de 2016 ;
- 6.10 *Demande* au Directeur exécutif et au COC de rendre compte de l'évolution de la mobilisation des ressources lors de la 41^e réunion du CCP, en présentant un plan de mobilisation commun et complet pour financer l'UBRAF dans sa totalité ;
- 6.11 *Demande* au Directeur exécutif de présenter, lors de la 42^e réunion du CCP, un rapport sur des moyens possibles pour suivre la réalisation des cibles d'ordre financier figurant dans la Déclaration politique de 2016 ;

Point 5 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 39^e réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 7.1 *Salue* le document de référence (UNAIDS/PCB (39)/16.26) et le rapport de synthèse du débat thématique du CCP sur le VIH et le vieillissement (UNAIDS/PCB 40/17.10) ;
- 7.2 *Demande* aux États membres de :
- a. Investir dans des systèmes pour la santé et des services communautaires, selon la situation, et dans des régimes de protection sociale tenant compte du VIH, afin de répondre aux besoins des personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection, par un

renforcement de la couverture maladie universelle, y compris pour la santé mentale, la promotion des droits de l'homme et une formation adaptée des professionnels de santé et des travailleurs sociaux ;

- b. Soutenir la recherche sur le vieillissement et le VIH, et notamment sur les effets à long terme des traitements antirétroviraux, d'une part, et les interactions entre les antirétroviraux et les traitements des affections liées à l'âge, d'autre part ;
 - c. Améliorer les systèmes de collecte de données et de suivi de manière à pouvoir fournir des informations stratégiques sur les personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection ;
 - d. Continuer à œuvrer en faveur d'interventions structurelles, et notamment de réformes politiques pour éliminer les obstacles et améliorer l'accès : à des services de santé intégrés, y compris de santé mentale ; à une information complète sur la prévention du VIH et des autres IST, y compris par le biais d'une éducation sexuelle ; à une protection sociale et à des programmes qui s'attaquent à la stigmatisation et à la discrimination que subissent les personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection ;
 - e. Investir dans des interventions éclairées par des données probantes et adaptées aux différentes tranches d'âge, ayant pour but d'intensifier et de promouvoir le dépistage du VIH et l'orientation vers une prise en charge sur la durée, en se référant aux cibles de la stratégie d'accélération de l'ONUSIDA ;
- 7.3 *Demande* au Programme commun, en collaboration avec les partenaires concernés, de renforcer l'appui apporté aux pays, conformément à la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA, pour intégrer et mettre en œuvre des programmes complets sur le vieillissement et le VIH, et d'allouer des ressources en conséquence ;

Point 6 de l'ordre du jour : Point sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines

8. *Prend note* de la mise à jour sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

Point 7 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

9. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA.

[Fin du document]